Vol. XXXIII Saint-Boniface, Manitoba, 13 Avril 1904. No. 22

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port).... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Lettre De Sa Saintete

PIE X, PAPE

A M. LE CARDINAL RESPIGH SUR VICAIRE GÉNÉRAL DE ROME SUR LA RESTAURATION DE LA MUSIQUE SACRÉE

(Suite)

Il est vrai, la solennité des vêpres sera ainsi notablement raccourcie. Mais si les recteurs des églises veulent, en quelque circonstance, prolonger un peu les fonctions, afin de retenir le peuple qui a si louablement coutume, aux heures des vêpres, de se rendre à l'église où l'on célèbre la fête, rien n'empêche — et ce sera même autant de gagné pour l'édification et la piété des fidèles—rien n'empêche que l'on fasse suivre les vêpres d'un sermon approprié et de les clore par une bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

Nous désirons enfin que la musique sacrée soit cultivée avec un soin spécial et dans une mesure convenable dans tous les séminaires et les collèges ecclésiastiques de Rome, où il y a une troupe si nombreuse et si choisie de jeunes clers venus de toutes les parties du monde pour se former aux sciences sacrées et au véritable esprit ecclésiastique. Nous savons, et cela Nous est d'un grand réconfort, que dans plusieurs établissements la musique sacrée est tellement florissante qu'ils peuvent servir de modèles aux autres. Mais certains séminaires et certains collèges, soit par l'incurie des supérieurs, soit par le peu de capacité ou le mauvais goût des personnes auxquelles sont confiées l'instruction du chant et la direction de la musique sacrée, laissent beaucoup à désirer.

Vous voudrez donc bien, monsieur le cardinal, pourvoir encore à cela de toute votre sollicitude, en insistant surtout pour que selon les prescriptions du concile de Trente et d'autres innombrables conciles provinciaux et diocésains de toutes les parties du monde, le chant grégorien soit étudié avec une diligence spéciale et ordinairement préféré dans les cérémonies publiques et privées de l'établissement.

A dire vrai, en d'autres temps le chant grégorien était devenu méconnaissable, ses livres ayant été corrigés, altérés, tronqués Mais les études longues et attentives qu'y ont apportées des hommes remarquables qui ont bien mérité de l'art sacré, ont changé la face des choses. Le chant grégorien ramené d'une manière si satisfaisante à sa pureté primitive, tel qu'il fut transmis par nos pères et qu'il se trouve dans les muniscrits des diverses églises apparait doux, suave, très facile à apprendre et et d'une beauté si nouvelle et inattendue qu'il ne tarde pas à exciter un véritable enthousiasme chez les jeunes chanteurs Or, quand l'amour entre dans l'acomplissement du devoir, tout se fait avec plus d'entrain et avec un fruit plus durable.

Nous voulons donc que, dans tous les collèges et séminaires de cette très haute ville de Rome on introduise de nouveau le très antique chant romain qui résonnait autrefois dans nos églises et basiliques et faisait les délices des générations passées, aux plus beaux temps de la piété chrétienne. Et, comme autrefois ce chant s'était, de Rome, répandu dans toutes les autres Eglises d'Occident, ainsi Nous souhaitons ardemment que les jeunes clercs, instruits sous nos yeux, le reportent et le répandent de nouveau dans leurs diocèses quand ils y retourneront comme prêtres pour travailler à la gloire de Dieu.

Notre âme se réjouit d'édicter ces dispositions, quand Nous sommes sur le point célébrer le XIIIe centenaire de la mort du grand et incomparable Pape saint Grégoire le Grand, à qui une tradition ecclésiastique de plusieurs siècles attribue la composition de ces saintes mélodies auxquelle même on a appliqué son nom. Que nos chers jeunes gens s'exercent diligemment à ces mélodies, Il nous sera très agréable de les entendre si, comme on Nous l'a rapporté, ils se réunissent ensemble, lors des prochaines fêtes de centenaires dans la basilique vaticane auprès de la tombe du Saint-Pape, afin d'exécuter les mélodies grégoriennes durant la sainte fonction liturgique que Nous célébrerons, s'il plait à Dieu en cette heureuse citconstance.

En attendant, comme témoignage de Notre particulière bienveillance recevez, monsieur le cardinal, la Bénédiction apostolique que Nous donnons du fond cœur à vous, au clergé et à tout Notre peuple bien aimé.

Du Vatican, en la fête de l'Immaculée, l'année 1903.

PIE X, PAPE.

Nos Affaires Municipales

SEANCE DU 4 AVRIL.

Etaient présents:—Son Honneur le Maire et Messieurs les conseillers Pelletier, Gauvin, Metcalfe, P. Couture, Cusson, Marcoux et Gédéon Couture.

Le conseil ayant eu une longue entrevue avec Mons. Laberge, ingénieur qui soumet les plans de l'usine hydraulique, ainsi qu'un plan montrant la distribution de l'eau de l'aqueduc et les devis se rapportant à ces deux plans, ne put s'occuper d'autres affaires vû l'heure avancée de la soirée, et la séance fut de nouveau ajournée au lendemain 5 avril.

Et le 5 avril le séance est continuée, le Maire et les mêmes conseillers étant présents.

Le ture est faite de communications qui sont filées et référées aux différents comités auxquelles elles appartiennent ainsi que différents comptes.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Gauvin, que la somme de $1500.00 soit payée à l'ingénieur Laberge, àcompte de sa commission d'ingénieur sur les travaux de l'aqueduc. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Gauvin, que des traverses de six pieds de largeur en madrier de pin soient faites à travers la rue Provencher vis-à-vis la rue St. Joseph, et que le milieu de la dite rue Provencher, vis-à-vis la rue St. Joseph soit relevé jusqu'au niveau du chemin de fer électrique. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Gauvin, qu'il soit écrit au surintendant du chemin de fer électrique demandant de bien vouloir faire relever le niveau de sa voie partout où elle n'est pas encore assez haute, en commençant par les endroits qui lui seront indiqués par le surintendant des Travaux Publics. Agréé.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Gauvin, que deux culverts soient faits au coins des rues Marion et du Collège, et au coin des rues Taché et Eugénie. Agréé.

Proposé par le cons. P. Couture, secondé par le cons. Cusson, que l'offre de services de U. C. Lambert comme constable soit acceptée avec salaire de $50.00 par mois, à condition qu'il soit tenu d'agir d'après les ordres du chef de Police. Agréé.

Proposé par le cons. Gédéon Couture, secondé par le cons. P. Couture que un comité spécial composé des conseillers Cusson Marcoux, du proposeur et du secondeur soit formé pour visiter le pont de la Seine avec le Surintendant des Travaux Publics, ce comité devant faire rapport à la prochaine séance. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. G. Couture que la Rat Portage Lumber Co., ainsi que le Canadian Northern Railway Co, soient notifiées que l'Avenue Taché, à l'endroit de la traverse de la dite avenue par l'embranchement qui conduit au moulin à scie, a été laissée l'automne dernier dans un mauvais état, et que les dites compagnies aient à faire les travaux requis pour rémédier aux inconvénients dont le public se plaint à ce sujet. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Gédéon Couture, que les compagnies de chemin de fer du C. P. R., et du C. N. R., soient notifiées d'avoir à mettre les madriers entre les

A suivre sur la 4ième page.

psalmodie, tous découvriront une beauté et une bonté qui leur avaient échappé tout d'abord.

A Suivre

C'EST POSSIBLE

Prise à son début, la consomption peut être guérie par un traitement judicieux et l'emploi du BAUME RHUMAL dont les propriétés merveilleuses et l'efficacité sont reconnus par tous. Les médecins le recommandent à tous ceux qui sont atteints d'affections de la poitrine.

Le Manitoba.

Mercredi, 13 Avril 1904

VISITE PASTORALE

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait dimanche sa visite pastorale à la paroisse de Saint-Boniface. Peu avant dix heures le clergé et les fidèles ont fait escorte à Monseigneur depuis le palais jusqu'à la cathédrale. Sa Grandeur est entrée par la porte centrale, au son de la musique militaire. Mgr l'Archevêque a donné le sermon. Ce discours a démontré aux fidèles que la Rédemption par Jésus-Christ, pour être utile à l'humanité, devait être accueillie par celle-ci avec des efforts pour correspondre à la grâce. Sa Grandeur a su avant son départ pour Rome donner à la paroisse des conseils très pratiques et très opportuns.

Mgr l'Archevêque a laissé Saint-Boniface hier en compagnie de M. Mireault; Sa Grandeur rencontrera le R. P. Lacombe à Montréal.

Nous souhaitons que ce voyage porte des fruits abondants pour l'Eglise de l'Ouest.

Notes Politiques

Il y a quelques années, les conservateurs, alors au pouvoir voulurent acheter quelques milliers de fusils nouveau-modèle pour remplacer les vieux, devenus inférieurs et pour en distribuer dans quelques maisons d'éducation afin de permettre aux élèves plus âgés de faire l'exercice. Les libéraux se mirent alors à crier: au fusil, au fusil; ils ne parlaient plus que de cela. C'était comme si l'ont eût voulu égorger toute la nation.

Cette année, dit le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, on nous lance au cœur même du militarisme, avec en plus une dépense annuelle d'$1,000,000 au moins.

Il est curieux de lire ce qu'écrivait alors avec indignation *L'Electeur*, feuille libérale officielle remplacée par *Le Soleil*, (Inutile de noter la raison du changement de nom).

"Pourquoi tous ces armements si nous ne sommes pas pour avoir la guerre?"

"Les électeurs devront se rappeler que ces gros et grands chefs, qui sont toujours anxieux de se montrer plus patriotes et plus loyaux que les autres, et prêts à nous lancer dans les guerres pour le bénéfice des autres, ne seront pas ceux qui supporteront le fardeau."

"Ces carabines, ces canons, ce sont les électeurs qui les manœuvreront. On nous considère bons pour faire de la chair à canon. Les Tupper, les Augers, les Taillons seront dans leurs bureaux de ministres d'où ils nous enverront à la mort, la joie dans le cœur, le verre de champagne à la main. Encore une fois, pourqu'oi tous ces fusils, ces baïonnettes, si ces bons Tupper et Cie ne méditent pas quelque mauvais coups de mains?"

"L'on enverra nos enfants en Afrique, en Asie, d'où ils ne reviendront jamais."

"Votez pour Laurier, si vous voulez voir notre pays jouir de la tranquillité et ne pas vous exposer à partir un beau matin pour d'autre pays laissant en arrière des vous vos femmes, vos enfants et tout ce que vous avez de plus cher."

(*L'Electeur*, 17 juin 1896)

A cette époque nos fils jouaient avec des carabines.

Nos libéraux ont épeuré le peuple, Laurier est monté au pouvoir, et nous avons été à la guerre. Aujourd'hui, grâce à Sir Wilfrid et Cie, nous ne serons bientôt bons, de ce train là, qu'à servir de cibles aux ennemis de l'Empire".

***

notes politiques

Extraits de la correspondance parlementaire de la *Patrie*:

"Il y a trois ans, M. Borden était le député de Halifax tout court. Il est aujourd'hui à la tête du parti dont les destinées ont été conduites par Sir John A. Macdonald, Sir George Cartier, Sir Charles Tupper, Sir John Thompson.

"De jour en jour, de session en session, M. Borden a gagné du terrain. La critique qu'il vient de faire de la politique du gouvernement est sans conteste le discours le plus puissant qu'il ait encore fait.

"Le chef de l'opposition ne vise pas à l'éloquence. C'est un raisonneur lucide, serré, pondéré, logique — un "debater" courtois. ....

M. Sifton est un discutant de détails. Il est alerte, incisif, sec. Il manque d'élévation. Il n'en a pas besoin pour le rôle qu'il joue et l'atmosphère dans laquelle il se meut. Il a le contrôle absolu des choses du Nord-Ouest et du Yukon. Il y exerce le droit de vie et de mort politique.

"Le ministre de l'Intérieur n'est pas un homme instruit. Mais il est énergique, il mène adroitement une intrigue. Il est aujourd'hui le collègue le plus intime de Sir Wilfrid Laurier.

***

Du *Journal*

"C'est l'avis général que Sir Wilfrid Laurier a fait un fiasco en redisant son plaidoyer en faveur du Grand-Tronc-Pacifique.

"Le premier ministre n'a rien dit d'assez nouveau pour qu'il soit permis d'en parler; il n'a pas même su défendre convenablement les modifications que le gouvernement a consenties au contrat du Grand-Tronc-Pacifique.

***

De *L'Evènement*

"Tous ceux qui voudront lire le discours de M. Laurier et la réponse de M. Borden, conviendront avec nous que le chef de l'opposition est sorti triomphant du débat.

Le premier ministre s'est contenté d'énumérer les amendements au contrat et de les déclarer satisfaisants. Il n'a pu s'entraîner au même enthousiasme qu'il avait manifesté l'an dernier.

M. Borden a traité le sujet à fond, et il en a étalé tous les dangers avec une habileté, un art et une vigueur qui font de son discours une pièce à conserver. Les dépêches d'Ottawa disent que le chef conservateur a été longuement acclamé par ses partisans. Il faut reconnaître qu'il a richement mérité ce triomphe. Au projet incertain et dispendieux, mal foutu, du gouvernement - il a opposé une déclaration écrite, sous forme d'amendement, qui embrasse toute la question du transport

Le chef de l'opposition ne pose pas à l'expert, se faisant fort de tout règler en un clin d'œil. Son plan repose sur la nécessité reconnu d'études préliminaires et d'explorations qui devront servir de base au projet dont les développements viendront tout naturellement avec le progrès du pays.

"Cette déclaration, qui révèle un coup d'œil puissant, une sincérité incontestable et une vigueur magnifique, place son auteur au rang des hommes d'Etat qui ont fait le pays ce qu'il est déjà.

UNE BONNE RAISON

Les médecins prescrivent le BAUME RHUMAL auprès, parce qu'ils ont eu, pendant ces dernières années, l'occasion d'en apprécier l'efficacité dans le traitement du rhume, de la toux, et de la bronchite.

L'Abolition de la Cigarette

"Mr Armand Lavergne admits that he has smoked cigarets since he was fourteen. This is the hardest crack the cigaret has got yet"! "The Ottawa Citizen."

La Chambre basse, au Parlement,
Se souviendra de la défaite
Que lui valut, tout récemment,
Notre jeune Lavergne (Armand)
Quand elle essaya méchamment
D'abolir la cigarette.

Les gros bonnets avaient parlé;
A voter la Chambre était prête;
Quand soudainement s'est levé
Armand Lavergne, député,
Qui dit: Messieurs, quoi vous allez
Abolir la cigarette!

Non, non, ne faites pas cela.
Que la Chambre plutôt décrète
L'abolition du Sénat,
Du Black Rod, de l'électorat;
Mais, de grâce, qu'on n'aille pas
Abolir la cigarette.

L'homme est une pipe allumée
Que la mort à casser s'apprête.
Je fais de ma main parfumée
Une petite cheminée.
Pour en exhaler la fumée:
Grâce pour la cigarette!

Je suis membre du Parlement;
A monter en ore je m'apprête.
J'aime papa, j'aime maman;
Mais j'aime mieux assurément
T'avoir au bec, à tout moment,
Petit rouleau, chère sucette:
O gardez-moi ma cigarette!

Et le bill fut repoussé à l'unanimité de la Chambre émue.

"UN MEMBRE DU PARLEMENT".

LE BILL DE LA MILICE

Voici quelques détails utiles sur le nouveau *Bill* de milice:

Le commandement en chef de la milice est attribué au Roi, qui l'exerce et l'administre personnellement ou par l'intermédiaire du Gouverneur-Général agissant comme son représentant.

14—Tous les habitants mâles du Canada, âgés de dix-huit ans et plus et de moins de soixante ans, non exemptés ou frappés d'incapacité par la loi, et sujets britanniques, peuvent être appelés à servir dans la milice, mais dans le cas d'une levée en masse le Gouverneur-Général peut appeler au service toute la population mâle du Canada en état de porter les armes.

2 — Rien de continu au présent article n'empêche un habitant mâle du Canada, âgé de de moins de dix-huit ans, de s'entôler ou d'être enrôlé comme clairon, trompette ou tambour.

15. — Les personnes suivantes sont seules exemptées de servir dans la milice, sauf dans le cas d'une levée en masse, savoir:

Les membres du conseil privé du Roi pour le Canada;

Les juges de toutes les cours de justice;

Les membres du Sénat et de la Chambre des Communes;

Les membres des Conseils exécutifs provinciaux;

Les membres des législatures provinciales;

Les sous-ministres des gouvernements fédéral et provinciaux;

Le clergé et les ministres de toutes les communions et sectes religieuses;

Les télégraphistes en activité d'emploi;

Les fonctionnaires et commis régulièrement employés à la perception du revenu;

Les directions et gardiens de toutes les prisons et de tous les asiles publics d'aliénés;

Les professeurs des collèges et universités, et les instituteurs des ordres religieux;

Les personnes rendues impropres au service militaire par quelque infirmité physique ou ou mentale;

Le fils unique d'une veuve, s'il est son seul soutien;

Les pilotes et apprentis-pilotes durant la saison de la navigation;

Les gens auxquels, à raison des doctrines de de leur religion, il répugne de porter les armes ou de faire eux-mêmes du service militaire dans les conditions établies;

2. Les officiers en demi-solde ou en retraite des troupes réglées ne sont pas tenus de servir dans les corps de milice avec un grade inférieur à leur rang dans les dites troupes.

3. Nul n'a droit à l'exemption s'il n'a, au moins un mois avant de réclamer cette exemption, déposé entre les mains de l'officier commandant dans le ressort duquel il demeure, sa déclaration, attestée par serment devant quelque juge de paix, des faits sur lesquels il base sa réclamation.

Personnel

Madame M. A. Girard, veuve de feu l'hon. sénateur Girard, et Madame G. Massue, en visite à Saint-Boniface, ont loué un appartement sur la rue Masson. Mesdames Girard et Massue recevront, tous les mercredis.

PRISE D'HABIT

(LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE)

Maison-Chapelle—Le 23 mars courant à 4 heures p.m, Mgr l'Archevêque a inauguré un nouvel institut de religieuse enseignantes en donnant le saint habit aux demoiselles dont les noms suivent:

Delle Alma Laurendeau, directrice, en religion, Sr Marie-Joseph du Sacré-Cœur; Delle Ida Lafricain, en religion, Sr Marie de St-Viateur; Delle Marie-Louise Roy, en religion, Sr de l'Immaculée Conception; Delle Alice Laurendeau, en religion, Sr Marie de la Présentation; Vitaline Bériault, en religion, Sr Marie de la Nativité; Delle Delle Elisabeth Storozuk, en religion, Sr Marie Gertrude.

Plusieurs membres du clergé et bon nombre de parents et d'amis de l'œuvre assistaient à cette touchante cérémonie. Mgr l'archevêque a prêché sur la sainte volonte de Dieu en général, et sur les raisons de fonder un institut nouveau pour instruire les enfants et seconder MM. les curés et les missionnaires dans leurs œuvres.

M. de Gallifet, à table

Le Général de Gallifet a toujours été l'homme de la caserne. Alors même qu'il possédait un train de maison considérable, il mangeait beaucoup plus volontiers à la pension des officiers que chez lui. Il lui en est resté une liberté d'allure qui déconte parfois.

Le général disait ces jours derniers chez la duchesse d'Uzès.

On venait de se mettre à table

M. de Gallifet, tout en continuant une conversation sur sa façon de comprendre la discipline, prit son verre et l'essuya comme il l'eût fait à sa pension.

Mme d'Uzès, croyant à une négligence de ses gens, fronce le sourcil et fait un signe au valet chargé du service. Celui-ci change immédiatement le verre.

Le général, voyant le nouveau verre, l'essuie sans y faire plus attention.

Froncement de sourcil plus accentué de la maîtresse de maison, nouvel échange, le général essuyant chaque fois le verre qu'on plaçait devant lui. Cinq fois le manège se produisit.

A la fin, ces allées et venues de verrerie ayant attiré l'attention de M. de Gallifet, il s'écria, n'y comprenant rien:

—Sacré mille trompettes! duchesse, vous n'avez donc pas un verre propre chez vous?

Vous pouvez garder votre foie en bon état

ET ASSURER L'ACTION REGULIERE DES ORGANES DIGESTIFS EN EMPLOYANT LES DR CHASE'S KIDNEY-LIVER PILLS.

La bile est le cathartique de la nature. Aussi longtemps que le foie fonctionne bien et sépare le sang, les organes digestifs font leur travail avec régularité et efficacité.

La constipation ne saurait se guérir tant que le foie est malade.

Les pilules Dr Chase's Kidney-Liver guérissent de la constipation et des maux de foie parce qu'elles agissent directement sur les organes.

Ces pilules nettoient et refont le système.

Aucune médecine de famille n'a été aussi employée au Canada, et, aussi, n'a eu autant de succès.

La constipation, la biliosité, les maux de reins, de foie, les maux de tête et d'estomac, sont des désordres guéris promptement par notre remède.

Dr Chase's Kidney-Liver Pills, une pilule par dose, 25 cts la boîte, chez tous les marchands ou chez Edmanson, Batés & Co., Toronto. Afin de vous protéger contre les contrefaçons, le portrait et la signature apparaissent sur chaque boite.

Ville de Saint-Boniface

OUVERTURE DE RUELLE

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci après mentionné, savoir:

1o—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et Dumoulin, depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue St-Joseph, coût approximatif $1440 00

2o—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Marion et Goulet depuis la limite est des lots 7 et 14½ Bloc 2, en allant vers l Ouest en droite ligne jusqu'à l'avenue Taché. Coût approximatif $812.00

Les estimations ci-dessus comprennent la compensation à être accordée aux propriétaires pour le terrain exproprié ainsi que les frais de terrassement et autres frais à encourir pour l'ouverture de ces ruelles.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés aboutissant sur les dites ruelles respectivement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriete, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux comme susdit, acquérir les terrains et prendre toutes autres mesures nécessaires et prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 12 avril 1904

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Ville de St-Boniface

AQUEDUC—SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu à mardi le 26 Avril courant pour les ouvrages suivants:

1o Constructions d'une usine hydraulique ou maison des pompes et chaudières à vapeur.

2o Creusage, étançonnage et remplissage de tranchées pour la pose des conduites d'eau.

Des chèques acceptés de $250.00 pour le premier ouvrage et de $100.00 pour le second devant accompagner les soumissions.

Saint-Boniface 12 Avril 1903

THEO. BERTRAND
Sec. Trésorier.

BON ANTIDOTE

L'effet du BAUME RHUMAL sur les poumons est merveilleux. C'est l'anditode le plus parfait contre la consomption; son action est immédiate. La guérison est radicale.

MENUS PROPOS

BIEN FÉMININ

Emma.—Et tu l'aime beaucoup?

Lea.—A la folie! Il est si rempli de défauts charmants.

SA MIXTURE

Le commis.—Que prendrez-vous avec votre scotch?

Soiffard Oh! un tant soit peu du même scotch.

LES PARVENUS

—N'est-ce pas chic de pouvoir se promener ainsi, dans sa propre voiture?

—Oui, mais combien plus ça le serait si je pouvais être, à la fois, ici et sur le trottoir pour me voir passer.

BONNE FAVEUR

La faveur dont jouit le BAUME RHUMAL auprès de tous les malades atteints de rhume, toux, grippe, bronchite est due à sa grande rapidité d'action et à son insurpassable efficacité.

Pyny-Balsam guérit toutes les toux. Il calme et guérit promptement et certainement. Les ventes de Pyny-Balsam augmente chaque année. Fabriqué par les propriétaires de Perry Davis Pain-Killer. 4

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte incorporant une compagnie sous le nom de "The Okotoks and High River Lumbering and Developement Company, Limited," avec pouvoir d'acquérir, comme de commerce les affaires du "Okotocks and High River Lumbering and Developing Syndicate," qui fait actuellement affaire en bois et charbon à Okotocks et à High River dans le district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest; et pour effectuer des affaires comme marchands de bois de charpente et autre, opérateurs de moulins à scie, planteur d'arbres à planches; aussi d'agir comme mineurs pour charbon et autres minéraux; pour acheter, vendre, faire pousser, préparer pour le marché, manipuler, importer, exporter et manier le bois de toutes manières ainsi que le charbon et autres minéraux; de manufacturer et faire tous articles de tous genres qui peuvent se faire avec du bois; aussi pouvoir d'acheter ou autrement acquérir, developper, travailler ou disposer de bois, charbon et autres minéraux, limites de bois et de mine et autres droits ou terrains, et acquérir, tenir et disposer du bois ou d'autres licences accordées par la Couronne et de faire déclarer telles licences perpetuelles; aussi pouvoir d'acheter, louer ou acquérir des pouvoirs d'eau ou autres; de mettre en opération tout pouvoir électrique ou autre, et de se servir de tel pouvoir, le louer, le vendre ou en disposer autrement pour lumière, chauffage ou autre pouvoir; aussi pour acquérir, construire, fréter et naviguer tous vaisseaux à vapeur ou à voile et de transiger des affaires comme propriétaires de vaisseaux et fréteurs par terre et eau; aussi de construire des barres, glissoires, écluses, jetées, quais, canaux, reservoirs, chutes, de manière à changer le cours des eaux, diriger les ruisseaux vers de meilleurs débouchés, contrôler les courants ou autres eaux avec des écluses, autres machines et travaux qui seront nécessaires pour telles fins; et de percer le roc, creuser, redresser ou autrement améliorer les cours d'eau, lacs et ruisseaux, et pour avoir des étangs de moulins et des réservoirs ou autres travaux semblables, d'avoir le pouvoir d'exproprier telles terres qui seront nécessaires; d'acquérir aussi de vieux lits de rivières, terres de fond ou autres et de les protéger par tous travaux nécessaires pour telles fins; et pour pénétrer sur tous terrains de la Puissance, terrains publics ou droit de passage et de percevoir taxes de tous autres qui désireraient se servir des facilites de la Compagnie; pouvoir de construire et opérer des chemins de fer tramway ou autres, les lignes télégraphiques et téléphoniques nécessaires pour transiger ou faciliter les affaires de la Compagnie, et pour mettre en circulation tous chemins de fer tramway ou autres, en vertu des dispositions de l'Acte des Chemins de Fer. Aussi pouvoir de transiger les affaires de Marchands Généraux et autres affaires qui paraitront à la Compagnie capable d'être conduites avec avantage pour les objets énumérés plus haut et jugés de nature directement et indirectement à faire profiter ou à augmenter la valeur des propriétés ou des droits de la Compagnie, et pour faire telles en toutes parties du Canada ou ailleurs; avec tous autres pouvoirs et privilèges généralement donnés et concédés aux compagnies analogues.

Daté ce vingt-cinquième jour de février A. D. 1904.

HUNTER & HUNTER,
Avocats des Réquerants

MUNICIPALITE DE MONTCALM

AVIS

Est par les présentes donné aux contribuables de la dite municipalité que le rôle d'évaluation de 1904 a été retourné à mon Bureau et accepté par le conseil.

Toute personne est invitée d'examiner le dit Rôle de cette date jusqu'au cinquième jour de mai 1904 et toute personne désirant porter plaintes contre le dit rôle devra le faire le ou avant le cinquième jour de mai 1904 en adressant sa plainte au Secrétaire-Trésorier soussigné.

Le conseil siégera en cour de Révision pour considérer les dites plaintes s'il y en a et reviser le dit rôle le (17) dix-septième jour de mai 1904 à Letellier à dix heures Avant-midi.

Donne sous ma signature à St-Jean Baptiste ce 30ième jour de mars A. D. 1904

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

I. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—A vendre, 3 chars de pieux à clôture, en épinette rouge ; s'adresser au MANITOBA.

—Chez ALLAIRE & BLEAU, broche barbelée, meilleur marché que partout ailleurs.

—La valeur des propriétés de ville de Brandon vient de faire un bond considérable.

—Les pickpockets sont nombreux à Winnipeg, surtout aux gares. Attention à vos portefeuilles.

—M. J. Bte Lauzon a acheté le Globe hotel ; cette propriété est en face du marché de Winnipeg.

—M. Arthur Cusson est à se construire une manufacture de portes et chassis sur l'Avenue Provencher.

—M. Henri Corbeil est à se construire une maison sur la rue Notre Dame. M. Arthur Cusson est le contracteur.

—L'érection d'une église catholique canadienne-française à Winnipeg parait chose décidée. Ce serait au coin des rues McDermott et Francis.

Le chœur de la cathédrale donnait dimanche un joli cantique harmonisé, à l'Offertoire. Si nous avions semblable audition tous les dimanches ?

—A vendre, de l'autre côté de la rivière la Seine, maison et lot. S'adresser à M. Julien Gramme. Aussi le lot et la maison de M. Jos. Gramme.

—Mde Gédéon Cinq-Mars de cette ville, est de retour d'une promenade de quelques mois dans la province de Québec.

—Hier midi au coin des avenus Taché et Provencher le tramway a broyé la patte d'un chien "pointer" de valeur, appartenant à M. Ant. Gingras.

—Notre conseil municipal demande des soumissions pour la position permanente d'ingénieur de la ville de Saint-Boniface.

—M. Joseph Cusson prendra demain possession du Canadian Northern Hotel, tenu jusqu'ici par M. Gabriel Arial. Succès à M. Cusson.

—M. N. H. Houde a décidé d'abandonner son écurie de louage; il offre en vente ses chevaux, voitures, harnais etc., le tout sera vendu en bloc ou séparément au désir de l'acheteur.

—Les MM. Couture sont occupés à fortifier avec des pieux la côte de la rivière à l'endroit où sera situé leur nouvel hotel, coin des Avenues Taché et Provencher. Les travaux de construction commenceront incessamment.

—Un coup d'œil sur la ville nous permet d'apercevoir, un peu partout, des maisons en voie de construction. Rien de bien considérable encore cependant. On annonce des contrats plus importants pour bientôt. L'hôpital et le collège, en particulier, vont bâtir grand et haut.

—MM. Burke & Co., marchands de Winnipeg, viennent de s'installer de nouveau dans leurs anciens locaux, numéro 322 rue Main. Ces magasins ont été réparés à neuf depuis l'incendie qui les avait détériorés. Le tout a maintenant une belle apparence : c'est propre, c'est clair, la marchandise reluit. Succès.

—Notre *petit char* a déraillé, mercredi, en tournant les avenues Provencher et Taché. Il a fallu plusieurs heures pour le remettre en mouvement. Embourbé tout l'hiver, brisé à tous les quarts d'heure, sans cesse en retard ou en avant, *l'agrès* de la Compagnie a plutôt le train d'un cul-de-jatte que d'un char. "Aller comme sur des roulettes" est un proverbe qui fait parfois de l'ironie.

—La glace est en mouvement, sur la Rivière Rouge. En face de nous, l'eau est assez haute, sans qu'il y ait toutefois danger actuel d'inondation. C'est toujours un spectacle intéressant que cette hausse du niveau des eaux, quand vient le printemps.

A certains endroits on prend des précautions pour le cas où l'inondation se produirait. Espérons que tout passera comme d'habitude, malgré les prédictions des "voyants".

—Les compagnies financières qui ont des intérêts engagés dans la colonisation du Manitoba et du Nord-Ouest ont commencé une propagande vigoureuse aux Etats-Unis pour attirer le colon américain de notre côté. Si le succès répond à ces efforts, l'imigratien sera forte de ce côté. Ajoutons que l'Angleterre nous envoie depuis un an des milliers et des milliers de cultivateurs.

PERDU : Une paire de lunettes montée en or ; depuis l'église jusqu'à la rue La Vérandrye. Celui qui trouvera ces lunettes est prié de les remettre au MANITOBA.

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale le trottoir ci-après mentionné, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, Savoir :

Un trottoir de 8 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté Sud de l'avenue Provencher, depuis la ligne ouest de l'avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest de la rue Aulneau coût approximatif $710 00

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'interêt devant être calculé à cinq par cent par an en comptant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-cidessus.

St. Boniface, 6 Avril 1904.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Sécrétaire Trésorier.

Avis Public

A vendre à bas prix et conditions faciles six fermes de 160 acres chacune dans les environs de l'Eglise et de la Station de La Broquerie. S'adresser à MAXIME BISSON, La Broquerie ou à,

LECOMTE & LAGIMODIERE,
Agents d'Immeubles,
197 Rue Lombard, Winnipeg.

Nos Affaires Municipales

Suite de la 1ère page.

rails de leurs voies à tous les endroits où elles traversent les rues ou ruelles de la ville. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. P. Couture, que les comptes suivants soient acceptés et payés: Wpg Elec., St. Ry Co, $8 25, Mad McAnnany, $48.20; Le *Manitoba*, $9.80; Rôle de Paie No. 13, $111.10, et que ceux de The Fairbanks Co., $343.85, Patterson & Eilbeck, $10.00; The Collin Co., $8.90; The Hudson Electrical Supply Co, $4.85; Thos. Black, $135.00; M. Lamontagne, $65,00 Allaire et Bleau, $104,56 soient renvoyés au comité d'Eau et Eclairage. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le conseiller Cusson, que les comptes suivants soient acceptés et payés: J. A. Marion, $50.00; J. B. Coté, $50.00; Andrews et Bernier, $35 00; The Ford Stationery Co., $127.05; Théo. Bertrand, $1.65. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Marcoux que le compte de A. Landry, $5.75, soit accepté et payé, et que celui de A. Lemay soit renvoyé au comité des Travaux Publics. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Marcoux, qu'il soit répondu à la Municipalité de Springfield que la Ville va s'occuper immédiatement de faire déblayer le grand fossé de Springfield de manière à permettre à l'eau d'avoir un libre cours. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. P. Couture, que le délai pour produire des soumissions pour le plomb et les robinets en cuivre soit prolongé jusqu'au 18 courant. Agréé.

Et la séance est levée.

LA GUERRE

LA DEFENSE DES RUSSES

Saint-Pétersbourg.—Bien que la première ligne de défense contre la marche en avant des Japonais en Corée soit une forte position choisie par le général Kouropatkine près de Feng-Houang-Cheng, on croit que les Russes ont l'intention de tenir aussi longtemps que possible à Antoung qui commande la route de Pékin. La place présente de nombreux avantages naturels pour la défense.

SUR LE FLEUVE TUMEN

Séoul.—Des dépêches disent que les Russes occupent six des plus grandes villes sur le fleuve Tumen, dans le nord-est de la Corée.

Un préfet coréen a envoyé un rapport annonçant que les Russes et les Chinois qui étaient à Yongampo, Corée, se sont retirés à Antoung.

Les autorités japonaises n'ont pas reçu confirmation d'un prétendu engagement entre les Russes et les Japonais à Koui-Soung.

MOBILISATION GENERALE DE L'ARMMEE RUSSE

Paris,—Le correspondant du "Petit Parisien" télégraphie ce qui suit:

"Un colonel de l'état-major général m'a informé qu'on se préparait à faire la mobilisation générale. En vue des complications qui pourraient se produire, la police a reçu instructions de préparer des listes de tous les gradués d'université, âgés de moins de 40 ans et capables de servir comme officiers de la réserve qui sera employée à la garde du chemin de fer transsibérien. L'édit ordonnant la mobilisation sera publié bientôt.

"L'armement du port de Liban est terminé et défense a été faite aux navires étrangers d'entrer dans le port sans autorisation."

LA FLOTTE DE LA BALTIQUE DESTINÉE A UNE ŒUVRE HÉROIQUE.

Voici, d'après des informations autorisées, quel serait le plan de la Russie pour racheter les revers subis à Port-Arthur et à Tchémouplo:

La Russie reconnait que le Japon a une force navale prépondérante en Extrême-Orient. Elle tentera d'affaiblir la flotte japonaise par deux mouvements distincts. D'abord de faire une concentration navale à Port-Arthur, les escadres de la Baltique de la Mer Rouge et de Vladivostock allant joindre, si la chose est possible, l'escadre du vice-amiral Makaroff; ce qui donnerait à ces escadres combinées la prépondérance sur la flotte du vice-amiral Togo.

En second lieu, on prévoit qu'il va être difficile, et probablement impossible, d'effectuer cette concentration, car l'amiral Togo peut barre le passage de la Baltique avant son arrivée à Port Arthur... Dans ce cas, l'escadre de la Baltique, qui est comparativement peu nombreuse, tentera la tâche périlleuse d'engager la bataille avec la flotte japonaise, très supérieuse en nombre, dans l'espoir de mettre hors de combat quelques-uns des navires Japonnais et de diminuer ainsi la puissance de la flotte ennemie.

D'après le calcul des Russes, l'escadre de la Baltique pourrait être anéantie dans un combat aussi inégal, mais elle aura servi à atteindre un but important, si elle réussit à mettre hors de combat un nombre suffisant de navires japonais, celui de mettre la flotte de l'amiral Togo en état d'infériorité vis-à-vis celle de l'amiral Makaroff.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 13

LE RENEGAT

DEUXIEME PARTIE

MARTYRE

I

MAMAN!

—Pardonnez-moi cette idée, mon fils. C'est qu'on dit que, dans les pays d'où vous revenez, on tue les prêtres, et qu'il y a, paraît-il, des lâches qui jettent leur soutane aux orties, parce qu'ils ont peur de souffrir. Je remercie le bon Dieu que vous soyez resté un bon prêtre, et mon pauvre mari le remercie aussi dans sa tombe.

—Adieu, ma mère.

—Vous vous en allez déjà!

—Oui. Pensez à votre pauvre Gustave qui a déjà bien souffert et qui va retourner souffrir encore.

—Si c'est pour Dieu!... Je ne vous reverrai peut-être plus, mon fils. Je me fais bien vieille, et je ne tarderai sans doute pas à rejoindre mon pauvre homme. Bénissez-moi donc comme vous me béniriez si j'étais au moment de trépasser.

Et la vieille femme ent, péniblement, accrochée des deux mains à son bâton, s'agenouilla dans la poussière du chemin.

Gustave devint affreusement pâle, de grosses gouttes de sueur froide perlèrent à la racine de ses cheveux et coulèrent sur son front. Des larmes brûlantes comme des gouttes de plomb fondu jaillirent de ses yeux, et son cœur fut serré comme entre les mâchoires aiguës d'un étau.

Tremblant de tout son corps, il étendit les mains au-dessus de la coiffe noire de la vieille Lorraine et commença:

—Benedicat te, mater, Deus omnipotens...

Il ne put achever. Il enleva sa mère dans ses bras, l'embrassa, lui mouillant le visage de ses pleurs, l'embrassa encore et encore en sanglotant et s'enfuit en courant.

II

LA MESSE

Les Bonchamps habitaient à Rochefort-sur-Loire, une vieille maison à tourelles et à grand toit pointu. Dans le grenier haut de 4 mètres, éclairé par une large baie, Gustave installa son bureau, ses livres, un canapé, étendit sur le plancher des tapis persans et suspendit aux poutres saillantes des tentures arabes.

Il se sentait à l'aise pour penser et écrire dans cette vaste pièce où ne parvenaient pas les bruits de la maison et dont le recueillement n'était traversé que par l'écho affaibli des fanfares aiguës des coqs se répondant des basses-cours, et le bruissement des feuilles des peupliers bercées par le vent.

Il subissait depuis de longues années l'influence de Geneviève. Avec cet art exquis que possèdent les femmes, elle ramenait insensiblement les pensées de son mari vers Dieu. Bien des fois, au moment où elle l'avait cru tout près de mettre en pratique les sentiments chrétiens dont témoignaient ses paroles, elle avait été tout étonnée de lui voir accomplir un brusque recul dont la cause lui demeurait forcément incompréhensible.

Depuis leur arrivée à la campagne, elle constatait en l'esprit de Gustave un apaisement. Il laissait échapper moins de mots sceptiques; il montrait moins de cette amertume qui, auparavant, perçait à chaque instant dans ses conversations. Ses aveux au P. Dominique avaient amené en lui une détente. Il se sentait soulagé de savoir son secret porté par quelqu'un qui était plus qu'un homme, qui ne le révélerait pas, et qui, par devoir, ne pouvait lui en parler que pour lui en alléger le fardeau.

Parfois Gustave s'enfermait dans son cabinet de travail, et, loin des yeux de tout le monde, sous le ciel qui lui semblait le regarder par la large fenêtre en pente, il ouvrait un coffret dont il portait toujours la clef sur lui, et où il enfermait ses notes et ses manuscrits. Il en tirait les souvenirs de son enfance et de sa jeunesse, son bréviaire jauni et tout usé, les brouillons de ses lettres de missionnaire à sa mère, à ses amis, à ses supérieurs. Il les parcourait lentement, se rappelant détail par détail les circonstances dans lesquelles il les avait écrites.

Des regrets lui montaient en bouffées au cœur, au cerveau, l'attendrissaient jusqu'à lui faire verser des larmes. Ah! s'il avait été un prêtre plus fervent, il ne serait pas le défroqué qu'il était maintenant, il aurait fini de souffrir depuis longtemps, il serait un martyr, et la gloire humaine même, pour laquelle il travaillait à l'heure actuelle, lui serait acquise.

Parfois la vivacité de son imagination le reportait en plein à trente ans de distance, lui faisait croire que rien n'était changé dans son existence, qu'il était toujours missionnaire. Il se promenait alors en lisant son bréviaire et une grande paix lui emplissait le cœur.

Un bruit de pas dans l'escalier, un coup frappé à la porte le tirait de son rêve. Précipitamment il renfermait le livre et les lettres dans le coffret et revenait à la vie réelle. Alors il se sentait gêné, croyant qu'on allait reconnaître en lui l'esprit et les gestes du prêtre.

Parfois son orgueil se révoltait en constatant que depuis son enfance il avait toujours obéi, et que, dès qu'il avait voulu marcher seul et agir de sa propre initiative, il avait commis des sottises. Maintenant encore il obéissait à l'influence de Geneviève, de Célestine, de Simon Deventer, il était tout prêt à subir l'autorité du P. Dominique. Jusqu'à Isaac Goreum, dont le pédantisme et l'insuffisance artistique répugnaient à son savoir et à son bon sens, qui prenait de l'ascendant sur lui, lui imposait ses préférences! Il était donc un pauvre être sans énergie, le jouet de la volonté du premier venu!

Cette faiblesse lui apparaissait évidente dans ces longues réflexions que lui inspiraient le calme et la solitude. Cela devait finir. Il aurait de l'énergie lui aussi, il prouverait sa volonté, il l'exercerait, il la rendrait prédominante sur les volontés d'autrui. Mais comment? Par où commencer? Et incessamment il recommençait de nouveaux plans, échafaudait de belles théories.

Il s'attachait opiniâtrement à des détails insignifiants, à ce qu'une fenêtre fut ouverte ou fermée, à ce qu'un rideau fût drapé de telle ou telle ou telle façon. Il s'entêtait avec passion à ces futilités et ne trouvait d'énergie que pour travailler. Il avait toujours été un "bûcheur" et s'en était trouvé récompensé en rencontrant dans le travail qui le distrayait de l'examen sévère de ses actions, dont il avait pris l'habitude dans la vie sacerdotale.

Pour s'échapper à lui-même, il en vint jour par jour à reprendre les habitudes de sa vie laborieuse de Paris. Bien qu'il eût promis à Geneviève de se reposer à la campagne, il s'acharnait à la besogne jusqu'à des deux heures du matin. Quand enfin la fatigue le contraignait à se coucher, il se retrouvait avec sa pensée fixe, dormait mal, avait des cauchemars. Célestine le décida à prendre quelque exercice. Il promit d'obéir.

Un matin qu'il était allé se promener jusqu'au château Dieuzie, dont les débris de tours, juchés comme des nids au sommet d'un rocher surplombant, regardent plus bas que leurs pieds le sommet des grands arbres, il aperçut un vieillard infirme qui, appuyé sur deux béquilles, se traînait péniblement jusqu'au bord de l'eau. Ce malheureux avait une jambe coupée audessus du pied. Il s'assit sur la rive, détacha ses bandages et lava l'extrémité arrondie et rosâtre de sa jambe. Bonchamps éprouvait une répulsion physique pour les plaies, les infirmités. Son premier mouvement fut de se lever et de retourner à Rochefort. Mais il réfléchit que c'était là une excellente occasion qui lui était offerte d'exercer sa volonté, et il se força à regarder cette jambe difformée. Quand il l'eut bien vue, il se leva et donna une pièce blanche à l'infirme.

En se retournant il réfléchit que depuis longtemps il vivait en égoïste, affichant pour les pauvres une charité trop platonique. Il s'enquit des malheureux du pays, et, pendant quinze jours, courut les routes, soulageant les infortunes, et, répandant partout d'abondantes aumônes. Il était pris d'une belle ardeur de charité dont s'étonnait Geneviève, qui, très positive, toujours semblable à elle-même, ne comprenait pas ses brusques changements.

Il semblait à Gustave que plus il visitait les pauvres, plus distinctement il entendait la voix de Dieu le rappelant à lui.

Un après-midi qu'il passait au bord de la Loire, il aperçut dans l'eau un enfant qui appelait au secours, bien que ne paraissant pas en danger. Gustave lui demanda pourquoi il criait puisqu'il avait pied et que ses épaules étaient tout entières hors de l'eau. Le petit baigneur répondit plein de terreur qu'il était sur un banc de sable, qu'il s'y enfonçait de plus en plus, qu'il y entrait déjà jusqu'au mollets, et que ses efforts pour se dégager et se mettre à la nage avaient été inutiles.

Bonchamps pensa que c'était une occasion que le Ciel lui offrait, de se dévouer pour autrui, il put être de périr pardonné. Il jeta bas ses habits et s'élança dans le fleuve. Tantôt obligé de faire la planche aux endroits où il y avait trop peu d'eau, tantôt luttant contre un courant violent, il arriva près de l'enfant. Ses genoux racèrent soudain le fond, il se mit sur ses pieds et dominait l'eau de toute la poitrine, quand le sable s'effondant tout à coup, il glissa en arrière dans un trou creusé par un tourbillon.

Il tomba jusqu'au fond et pensa qu'il était perdu. La violence du tourbillon le ramena à la surface, au moment où l'enfant, entraîné à son tour, se trouvait dans l'eau. Gustave le saisit dans ses bras, le maintint d'une main, et, après mille difficultés, parvint à le déposer sur la rive. Il fit revenir l'enfant à lui, et le rapporta au village. Le sauveteur fut l'objet d'une ovation, mais il se mit au lit avec une fièvre violente.

(A Suivre)